



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 octobre 2016 à 11 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum.

**CM-2016-790**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte l'ouverture de la séance à 11 h.

Adoptée

**CM-2016-791**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

**CM-2016-792**      **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE  
LA VILLE DE GATINEAU ET LE REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE  
LA VILLE DE GATINEAU ET AUTORISATION DE SIGNER LES LETTRES  
D'ENTENTE ENT-PRO-16-07 ET ENT-PRO-16-08**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective ainsi que la restructuration du régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2021.

De plus, ce conseil approuve et ratifie les lettres d'entente ENT-PRO-16-07 et ENT-PRO-16-08 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau relativement à la restructuration du régime de retraite.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence le greffier adjoint ainsi que la directrice générale et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective ainsi que les lettres d'entente ENT-PRO-16-07 et ENT-PRO-16-08 relativement à la restructuration du régime de retraite.

Adoptée

**CM-2016-793**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 10.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier